

Parchè pour aider a signer la Charte "du Galo, dam Yan, dam Vèr !"

Notice d'accompagnement à la signature de la Charte

Envalourer le terouère e ses demeurants Valoriser le territoire et ses habitants

La Charte "du Galo, dam Yan, dam Vèr !" a pour but de valoriser et de **développer l'emploi de la langue gallèse dans la vie publique, le quotidien et le travail des collectivités, entreprises et associations.**

Aussi une collectivité peut s'engager sur trois niveaux différents, allant de la simple découverte au statut de référent, en choisissant des actions à mener parmi trois chapitres (décrits ci-après pour le niveau 1).

La Charte "du Galo, dam Yan, dam Vèr !" est coordonnée par l'Institut de la langue gallèse et soutenue par le Conseil Régional de Bretagne. Ils signeront la charte aux côtés de la collectivité une fois qu'elle aura défini ses engagements.



Des actous qi font de cai de domé Des acteurs qui s'engagent ensemble

Les engagements de chaque signataire (l'Institut de la langue gallèse, le Conseil Régional de Bretagne et la collectivité signataire) seront précisés dans la convention tripartite. Celle-ci est proposée pour une durée de 3 années.

Le Conseil Régional de Bretagne



En 2004, le Conseil Régional de Bretagne reconnaît officiellement le gallo et le breton comme « langues de la Bretagne ». Il apporte son soutien à l'Institut de la langue gallèse pour assurer **l'animation, le développement de la Charte "du Galo, dam Yan, dam Vèr !"**. L'élu délégué à la langue gallèse est donc associé à la signature de cette charte.

La commune signataire



Elle s'engage à mettre en place **un nombre minimum d'engagements**. En amont de la signature de la charte, la commune signataire s'engage à **organiser en partenariat avec l'Institut de la langue gallèse une réunion publique** à propos de la Charte "du Galo, dam Yan, dam Vèr !".

Plus de précisions pages suivantes

L'Institut de la langue gallèse



Il **accompagne les signataires de la charte dans leur démarche de développement et de valorisation de la langue gallèse**, selon leurs spécificités, leurs envies et leurs besoins.

L'Institut de la langue gallèse s'engage à mettre ses outils et compétences au service des signataires.

Païsser su le galo pour envalourer son terouère

S'engager en faveur du gallo pour valoriser son territoire

La commune souhaitant signer la Charte "du Galo, dam Yan, dam Vèr !" de niveau 1 s'engage à :

- **Informer** les élus, habitants, agents territoriaux et autres personnels [1] **en organisant une réunion d'information [2] sur la langue gallèse, en communiquant sur la future signature et en rendant visibles les éléments signalétiques de la charte** (dans les locaux, sur le site internet, sur les divers supports)
- **S'abonner à la newsletter de l'Institut de la langue gallèse et l'informer** de ses actions en gallo
- **Nommer un référent "langue gallèse"** pour garantir au mieux les échanges avec l'Institut

Le **niveau 1** de la charte, c'est

3

engagements minimum, dont 1 dans chacun des 3 chapitres

CHAPITRE 1 BANI - FÉRE A SAVAIR

AFFICHER - COMMUNIQUER

Ce chapitre regroupe des engagements ayant pour but de valoriser et développer la langue gallèse en étendant sa visibilité et sa présence dans la société.

- 1. S'exprimer en gallo**
Précisez les applications : répondeur téléphonique bilingue , introduire les discours en langue gallèse (voeux de fin d'année, inauguration...), accueillir les habitants en gallo...
- 2. Rédiger des adresses bilingues [3] de courrier postal**
Précisez l'application : adresse expéditeur et/ou adresses destinataires
- 3. Utiliser une signature électronique bilingue**
Précisez la ou les personnes concernées, le ou les services...
- 4. Rédiger le bulletin d'information de la commune en bilingue**
Précisez les applications : un article, l'édito, les deux, une rubrique...
- 5. Réaliser le site internet de la commune en bilingue** (au moins 5% du site).
Précisez les applications : page(s), titres de rubrique...
- 6. Communiquer en bilingue sur les réseaux sociaux de la commune** (au moins 15% des posts)
- 7. Réaliser des documents de travail bilingues**
Précisez les applications : papier entête, cartes de visites...
- 8. Réaliser un marquage bilingue sur les produits et outils de la commune**
Précisez les applications : logo, marquage des véhicules...
- 9. Créer ses supports de communication bilingues**
Précisez les applications : publicité pour l'audiovisuel (télévision, cinéma...), presse, radio, internet, documents de communication (brochures)...
- 10. Appliquer une signalétique bilingue à la commune**
Précisez les applications : signalétique interne (bureau du maire, etc.) et signalisation externe (salle des fêtes, lotissement, etc.), identification des bâtiments, traduction de la devise "Liberté, Egalité, Fraternité" sur le fronton de la mairie.
- 11. Implanter des panneaux en langue gallèse aux entrées et sorties de la commune**
- 12. Poser des plaques de rue bilingues**
- 13. Réaliser des supports bilingues de valorisation du patrimoine bâti et naturel local**
Précisez les applications : plaquettes, panneaux...
- 14. Proposer un autre engagement pour la langue gallèse**

[1] Enseignants, personnel de la petite enfance, personnel de la santé, personnel de la culture et du patrimoine...

[2] Ces réunions sont organisées en partenariat avec l'Institut de la langue gallèse.

[3] Le bilinguisme renvoie à l'utilisation de deux langues par un même sujet. Ici, il s'agit de faire coexister sur un même pied d'égalité le français et le gallo.

CHAPITRE 2 FORMER - ENGHIMENTER

FORMER - INFORMER

L'enseignement et la formation sont essentiels pour sauvegarder et développer une langue. Avant cela, il est également important de passer par des étapes d'information.

- 15. Informer sur l'enseignement et la formation en langue gallèse** par l'organisation de réunions d'information. Précisez les personnes concernées : élus, habitants, agents territoriaux et autres personnels (Enseignants, personnel de la petite enfance, personnel de la santé, personnel de la culture et du patrimoine...)
- 16. Acquérir, mettre en valeur et développer un fonds de « Langue et culture gallèses »** dans la médiathèque municipale et/ou communautaire
- 17. Acquérir des méthodes d'apprentissage de la langue gallèse** les élus, habitants, agents territoriaux et autres personnels de la commune
- 18. Créer une aide financière** à destination des élus, habitants, agents territoriaux et autres personnels de la commune **pour apprendre la langue gallèse**. Exemples : cours du soir, stages, formations...
- 19. Initier à la langue gallèse par un cours de découverte** les élus, agents territoriaux et autres personnels de la commune (demi-journée ou journée)
- 20. Inscrire à une formation à la langue gallèse** les élus, agents territoriaux et autres personnels de la commune
- 21. Mettre en place des cours du soir à la langue gallèse** (en partenariat avec une structure associative)
- 22. Proposer un autre engagement pour la langue gallèse**

CHAPITRE 3 APOUYER - AÏDER AO MONDE

SOUTENIR - ACCOMPAGNER

Ce chapitre est destiné à donner aux acteurs du territoire les moyens pour développer la langue gallèse.

- 23. Parrainer et accompagner** une collectivité, une entreprise ou une association **dans une démarche de signature de la Charte "du Galo, dam Yan, dam Vèr !"**
- 24. Mettre à disposition des moyens humains** pour les associations de développement et de promotion du gallo
Précisez la réalisation de cet engagement
- 25. Mettre à disposition des moyens matériels** pour les associations de développement et de promotion du gallo
Précisez la réalisation de cet engagement
- 26. Mettre à disposition des moyens financiers** pour les associations de développement et de promotion du gallo
Précisez la réalisation de cet engagement
- 27. Aider à la réalisation d'un collectage sur la langue gallèse** sur la commune, sur le territoire
Précisez la réalisation de cet engagement
- 28. Aider à la réalisation d'une étude sur la toponymie** de la commune, du territoire
Précisez la réalisation de cet engagement
- 29. Aider à la création, la diffusion de projets culturels en langue gallèse**
Précisez la réalisation de cet engagement
- 30. Proposer un autre engagement pour la langue gallèse**

Aider és sinous den lous engajements

*Accompagner les
signataires dans leurs
engagements*

L'Institut de la langue gallèse est présent à chaque phase du dispositif, de la prise de contact jusqu'à la signature de la charte. **Voici les principales étapes de la démarche.**



1

PRISE DE CONTACT



Rencontre avec les représentants de l'Institut de la langue gallèse : **présentation du dispositif** auprès des élus et, ou des techniciens de la collectivité

2

UN TEMPS D'ÉCHANGE



Avec **les élus, les habitants et les acteurs du territoire** afin d'évoquer la place de la langue gallèse aujourd'hui dans notre société et **informer sur la Charte** "du Galo, dam Yan, dam Vèr !"

CHOIX DES ENGAGEMENTS

3

Délibération du conseil municipal (choix et vote des engagements) puis **envoi de la délibération à l'Institut de la langue gallèse afin de rédiger la convention**



4

PRÉPARATION DE LA SIGNATURE



Choix d'une date de signature publique de la charte en accord avec l'Institut de la langue gallèse et **envoi des invitations** (prévoir 3 semaines avant la signature)

SIGNATURE PUBLIQUE



de la Charte
**"du Galo,
dam Yan, dam Vèr !"**

5

Ce protocole correspond à une démarche type de la procédure de signature. Il n'est pas figé. L'équipe de l'Institut de la langue gallèse s'adapte à votre situation et vous accompagne au mieux selon les circonstances.
N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Institut de la langue gallèse

contact@institutdugalo.bzh - 06 61 06 76 93

www.institutdugalo.bzh

